



**Déclaration de SUD Education
Bretagne
au CTPA du 18 janvier 2011**

Monsieur le Recteur,

On aurait aimé se souhaiter une bonne année... Mais, allez savoir pourquoi, les augures ne sont pas bons ! L'année 2011 sera difficile.

On pense évidemment aux enseignants stagiaires de cette année, dont les conditions de travail désastreuses n'ont en rien été améliorées, qui n'ont pas été entendus dans leurs demandes légitimes d'un temps de formation sérieux et d'un allègement de la charge écrasante de travail.

On pense aussi aux difficultés que tous les personnels rencontrent sur leurs lieux de travail, dans l'exercice de fonctions dont la pénibilité n'est pas reconnue comme elle le devrait, de la maternelle à l'université.

On pense enfin à ce que vous nous présentez aujourd'hui, en même temps que vos vœux, et qui annonce la couleur pour la rentrée 2011.

Dans l'Académie de Rennes comme dans toutes les autres, les Recteurs tels que vous sont vivement incités à mettre en œuvre la politique ministérielle qui, loin de prendre en compte la réalité démographique et les besoins en matière d'éducation des élèves, s'enferme dans un discours idéologique dévastateur. On comprend aisément que pour vous faire avaler la pilule on vous serve en sus une prime au mérite. Ça doit chasser les objections, « améliorer la pénibilité » de votre fonction.

Mais, du coup, vous voilà bien embêté : comment justifier les suppressions, alors que les indicateurs démographiques les contredisent, que bien des études montrent que l'investissement dans l'école doit être développé, que les parents d'élèves s'opposent à cette politique de démantèlement du service public d'éducation ?

C'est là que vous y allez très fort : votre analyse du contexte des premier et second degrés est un exercice rhétorique achevé. Les suppressions, pour beaucoup, se justifiaient : où les effectifs baissent, on retire des moyens ; où ça monte, on prend en compte la hausse. Chapeau ! On y croirait presque.

Une simple calculatrice cependant, un rien de réflexion, et voilà le beau discours qui ne tient plus la route. Démonstration :

- Dans **le premier degré**, selon vous, les effectifs de l'Ille et Vilaine croissent : +413, et ceux des autres départements baissent : Finistère : -463, Côtes d'Armor : -178, Morbihan : -111. Il faut donc supprimer des moyens. Or la restriction massive de l'accueil des 2 ans est largement responsable de ces baisses: 869 élèves de moins en PS1 dans les prévisions 2011-2012... ce qui ne correspond pas à une réalité démographique ! Les chiffres globaux d'évolution des effectifs estiment à 339 le nombre d'élèves en moins à la rentrée prochaine. Sans la restriction supplémentaire imposée de l'accueil des 2 ans, c'est 530 élèves de plus qu'il y aurait ! Et si l'on avait maintenu le même taux d'accueil des 2 ans qu'en 2005, c'est sur 7000 élèves supplémentaires qu'il faudrait compter. En 5 ans, la scolarisation des 2 ans a été divisée par 2.

L'honnêteté voudrait que l'on eût dit : la scolarisation des 2 ans a été arbitrairement réduite en niant le droit de scolariser leur enfant aux familles qui le souhaitaient, ce qui fait baisser artificiellement le nombre d'élèves des écoles maternelles, et donc aussi de tout le premier degré.

Le document du CTPA le dit autrement : « *La baisse du taux de scolarisation des 2 ans reste une priorité ministérielle: -1,89pt* ». Priorité à laquelle vous répondez expressément.

De plus, le rapport création/suppression de postes est loin d'être équilibré : vous supprimez un poste d'enseignant pour 14 élèves de moins dans les Côtes d'Armor, un poste pour 15 dans le Finistère... un poste pour 6 élèves de moins dans le Morbihan ! Et vous décidez de créer en Ille et Vilaine un poste pour 42 élèves supplémentaires !

Comment se fait-il que, quand les constats d'effectifs sont inférieurs aux prévisions, ces constats soient pris en compte dans les prévisions suivantes et que, quand ils sont supérieurs, on ne les intègre pas comme ils le devraient ?

- **En collège, lycée général ou professionnel**, les effectifs sont à la hausse. Conséquence ? Des suppressions de postes là où

ça grossit le moins... Là, on a vraiment du mal à avaler la couleuvre. Nous serions ainsi de sacrés veinards, puisque le taux de suppressions est 4 fois inférieur au taux national !

Vous avez opéré des choix : vous « préservez le collègue » (le choix du mot préserver est révélateur...), et vous réduisez au lycée « le coût des options » et « les surcapacités de l'offre de formation existante en lycées professionnels. » 40 créations au collège, mais 53 suppressions en lycée ! Sans compter les emplois à gestion académique, eux aussi balayés.

Luc Chatel n'avait-il pas dit, pour apaiser les inquiétudes des parents et calmer la colère des enseignants face à la réforme du lycée, que la réforme se ferait « à moyens constants » ? Un beau roulage dans la farine ! Ainsi, on compte 32 suppressions pour 487 élèves de plus (Lycées G et post bac) ...et 21 suppressions pour 65 élèves de plus (Lycées Pro).

Les réformes du lycée, de la STI, du Bac Pro sont autant de leviers dont vous vous servez pour récupérer des moyens, conformément aux directives ministérielles.

Concernant le Bac Pro, justement : vous vous félicitez de la réduction du Bac Pro de 4 ans de formation à 3 ans, qui amène bien plus d'élèves au niveau Bac (41,6% en 2007, 70,3% en 2008). C'est bien vite oublier qu'une année de formation manque aux élèves... De plus, si en 2007 47% des élèves quittaient la voie pro sans Bac Pro, ils avaient pour beaucoup le BEP en poche (diplôme reconnu). Qu'advient-il désormais des 21,5% d'élèves qui quittent la voie pro avant le Bac Pro, sans diplôme reconnu du fait de la suppression du BEP ?

Pour autant, bien des formations ferment. 8 sections de CAP et 2 sections de Bac Pro sont ainsi éliminées. Car un élève de voie professionnelle coûte cher, trop cher semble-t-il. Et le développement de l'apprentissage patronal est vivement incité par la Région et souhaité par le MEDEF...

Pourquoi, par ailleurs, refusez-vous toutes les demandes d'ouverture en breton ou en gallo dans le second degré pour l'an prochain ? Quant à bon nombre de structures existantes, elles sont proposées à la fermeture, ou en sursis (en surveillance, en langage académique). Nous sommes loin d'une politique volontariste en matière de langue régionale !

Les personnels administratifs, aussi, sont victimes des suppressions

de postes, alors que la charge de travail qu'ils connaissent nécessiterait des recrutements supplémentaires.

Bref, Monsieur le Recteur, nous avons compris : le Ministère a ordonné, vous exécutez. Nous savions pertinemment que vous ne dénonceriez pas cette saignée injustifiée, mais il n'était pas nécessaire de vouloir la défendre à ce point. Était-ce le prix pour toucher la part variable de votre prime ?

PS : Où sont les documents concernant l'enseignement privé ? Les représentants du CTPA devraient être informés des sommes d'argent que l'académie, fidèle à des valeurs laïques et républicaines, injectent dans l'enseignement confessionnel catholique.